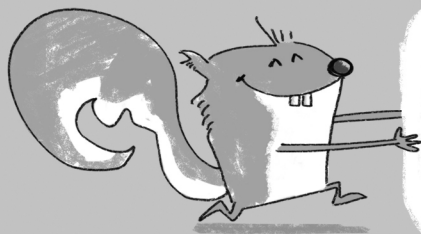


JE TIENS À L'ŒIL MA CONSOMMATION DE GAZ !

MODE D'EMPLOI DE VOTRE "GARDIEN CONSO-ÉNERGIE"



Même manière de s'y prendre pour le compteur de gaz.

Si ce compteur n'est pas ouvert à votre nom mais à celui du propriétaire, mais s'il est facile d'y avoir accès, alors il est possible de surveiller le relevé et de comparer avec la facture des charges annuelles. Si non, pourquoi pas demander au propriétaire des précisions sous forme d'un relevé des charges annuel (surtout si c'est prévu dans le bail). En cas de problème, de facture inhabituelle, mieux vaut demander l'aide de spécialistes (à la Cellule-énergie de mon CPAS ou chez Infor-Gazélec - voir : Fiches infos/Aides sociales/Bons plans).

N° de compteur = (Ajoutez les 6 ou 8 chiffres - voir sur votre compteur)

Code EAN = 5414489 (Ajoutez les 11 chiffres - voir sur votre facture)

Date: à compléter chaque mois à jour fixe en notant la date

..... / /

Relevé d'index :
Notez ici les chiffres

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Consommation mensuelle :
Calculez la différence avec le relevé du mois précédent

TOTAL DE L'ANNÉE =

..... M3